

académie
Besançon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Territoire de Belfort
éducation
nationale



Belfort, le 29 avril 2013

Note à l'attention de :

Le directeur académique
des services
de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs
les directrices et directeurs
des écoles élémentaires
publiques et privées

S/C de Mesdames
les I.E.N. de circonscription

DIPE
BUREAU
DES ECOLES
ET DES ÉTABLISSEMENTS

OBJET : Évaluation des acquis des élèves en CE1 et CM2, des outils pédagogiques à la disposition des enseignants

Dossier suivi par
Claudine DEMONTROND
Téléphone
03 84 46 66 09
Fax
03 84 28 36 14
Mél.
claudine.demontrond
@ac-besancon.fr

Place de la révolution
française
CS 60129
90003 Belfort Cedex

La présente année scolaire est une année de transition dans l'attente de la réorganisation des cycles d'enseignement et de la mise en place de nouveaux dispositifs d'évaluations nationales à partir de 2014.

Les évaluations 2013 sont donc des outils pédagogiques qui seront utilisés sous la responsabilité de chaque enseignant. Il est cependant très souhaitable que le conseil des maîtres adopte des principes communs, harmonisés au niveau de l'école.

Les résultats de ces évaluations seront utilisés au niveau de l'école. Ils aideront les enseignants dans leurs choix pédagogiques pour mieux faire réussir les élèves.

Dans le cadre de la liaison inter degré, la transmission des résultats au collège de secteur est hautement souhaitable.

Les documents permettant de procéder à l'évaluation des élèves en fin de CE1 et en fin de CM2 seront diffusés à toutes les écoles.

Vous voudrez bien, dès réception du matériel, vous assurer que chaque document vous a été remis en nombre suffisant (cahier d'évaluation élève et livret enseignant) et prendre connaissance du contenu en particulier de la présentation générale des épreuves.



2 / 2

Il convient de s'assurer que les élèves handicapés puissent bénéficier pendant les évaluations des aides et aménagements adaptés à leur situation et à la nature de leur handicap (temps supplémentaire...). Ainsi il revient à l'enseignant de définir la forme d'adaptation adéquate en prenant appui sur le projet personnalisé de scolarisation (PPS) ou le projet d'accueil individualisé (PAI).

Toute situation particulière pourra être étudiée avec l'enseignant référent de la scolarisation et/ou l'équipe ASH.

Une application locale (de type tableur) pour l'analyse des résultats des élèves et un guide d'utilisation seront mis à disposition des enseignants par la DIPE dès réception par le ministère.

Il est souhaitable que les deux épreuves de la campagne 2013 se déroulent simultanément en fin d'année scolaire.

Je vous remercie de votre collaboration



Patrick MELLON